



Reprise d'entreprise et congés payés

Par **pascal**, le **17/11/2008** à **17:06**

bonjour,

l'entreprise ou je travaille qui était en RJ a été reprise le 1 octobre 2008 ; l'administrateur nous a affirmé que nos congés restants seraient payés. A ce jour cette personne refuse de nous recevoir et encore moins de nous donner des infos sur ce problème. Ma question est : aurait-il le droit purement et simplement de nous supprimer nos droits aux congés, si non peut-il faire traîner l'affaire dans le temps, a-t-il un délai à respecter ?

si vous avez déjà eu ce genre de problème je vous serais très reconnaissant de me renseigner

merci d'avance

pascal